

# Châteauneuf

## Des raisons d'espérer

### Vaccination

#### Un centre près de chez vous

Trois centres de vaccination sur le territoire de Grand Cognac dont celui de Châteauneuf à la salle François Gabart.



### Nouveaux commerces

#### Un signe de vitalité

Un restaurant, une entreprise de mobilier urbain et une audio prothésiste choisissent Châteauneuf !

### La gare et le Plaineau

#### Les travaux se poursuivent

Pour embellir et faciliter l'accès à la cité.

### Aménagements

#### Des locaux communaux

- Un ascenseur pour la mairie,
- Un coup de peinture et des nouvelles portes pour la salle des fêtes,
- Un nouvel espace au Plaineau pour les associations, les services techniques et un logement d'urgence.

### La santé pour tous

#### La Maison de Santé Pluridisciplinaire

Elle recevra les professionnels de santé sur le site de l'hôpital et proposera une offre de soins complète sur le bassin de vie.

### Sommaire

Édito .....	p.2
Délibérations .....	p.3
Mot de L'opposition .....	p.3
Débat d'Orientation Budgétaire .....	p.4
Budget de la commune de châteauneuf-sur-charente .....	p.5
Les nouveaux installés .....	p.6
Aménagement du Plaineau et de la Gare .....	p.6
Fin des travaux d'extension du cimetière de Fontauray .....	p.6
La Croix-rouge propose son aide aux personnes confinées .....	p.7
L'Art à Ta porte .....	p.7
Les Amis du Cinéma .....	p.7
Repas des aînés .....	p.7

# Édito

Chers Castelnoviens,  
Chères Castelnoviennes,

Voilà maintenant 1 an que la crise sanitaire liée au COVID nous empêche tous de mener une vie normale, professionnelle, sociale, associative, et sportive.

Cette crise a également des répercussions économiques qui fragilisent certains de nos commerces de proximité.

La vaccination accessible aux personnes âgées, aux soignants, aux plus fragiles et enfin dans un deuxième temps, à la population générale, est le seul moyen d'éradiquer cette pandémie.

La commune participe activement à cette campagne de vaccination au complexe François Gabart depuis le début du mois de février et maintenant avec les médecins de ville. Je tiens vraiment à remercier tous ceux qui participent à ce programme vaccinal, les professionnels de santé, les agents administratifs, les services techniques et la communauté d'agglomération de Grand Cognac.

En février nous avons dû faire face aux difficultés engendrées par la crue du fleuve Charente. Peu de Castelnoviens ont été touchés d'une façon importante au niveau de leur habitat, la mobilisation rapide des services techniques a permis aux proches riverains de pouvoir accéder à leurs habitations par les passerelles mises en place.

Cette crise a compliqué également l'élaboration des orientations budgétaires 2021, avec plus de dépenses de fonctionnement et moins de recettes disponibles. Malgré cela, sans augmenter les impôts pour la septième année consécutive, nous allons poursuivre un programme ambitieux d'investissements comme nous nous sommes engagés à le faire.

La poursuite de l'aménagement du bourg et de la place de la gare, la Maison de Santé Pluridisciplinaire dans un espace de l'hôpital réhabilité, l'ascenseur de la mairie, les travaux et le renouvellement des équipements numériques aux écoles, la construction de logements à loyers modérés sur la place du champ de foire, le soutien à l'activité économique, associative, sportive et culturelle, la protection de notre environnement et notre vigilance pour la bonne santé de nos concitoyens seront les principaux projets pour cette année.

Nos objectifs restent inchangés, embellir notre ville pour la rendre plus attractive et se sentir bien à Châteauneuf.

Vous pouvez compter sur notre détermination mais nous avons besoin de vous tous pour réussir.

Continuez à rester prudents. Prenez soin de vous.

JL Lévesque

## Nouveaux rythmes aux écoles à la rentrée

Les conseils d'écoles des 9 et 11 mars ont adopté le rythme de la semaine à 4 jours pour les 3 années à venir à compter de la rentrée de septembre 2021.

Les horaires sont également modifiés, pour l'école Marie Curie 8h30/11h30 et 13h30/16h30 et l'école Marcelle Nadaud 8h20/11h30 et 13h30 /16h20.

## Dates à retenir Élections

Les élections régionales et départementales se tiendront le 13 et 20 juin 2021.

## Couvre-feu et éclairage public

Les habitants de Châteauneuf ont pu constater que les éclairages publics ont été fortement réduits sur l'ensemble de la commune.

Cette réduction est provisoire et entièrement liée au contexte actuel dans lequel, après 18h00, un couvre-feu limite fortement les sorties dans

l'espace public et qui est rendu possible de par l'accroissement de la durée d'ensoleillement.

Cette stratégie se traduit par une économie conséquente sur la consommation d'énergie. Nos services éteignent donc les éclairages publics après 18h, excepté dans l'hyper centre.

La durée de cette limitation de l'éclairage public dépend de l'évolution de la crise sanitaire et des décisions prises par le gouvernement.

Jean-Paul Deslias



### Une nouvelle direction générale des services

Mme Aurélie Malivert remplace désormais au poste clef de la direction générale des services Mme Brigitte Pons qui nous accompagnait depuis 7 ans avec un grand professionnalisme et une diplomatie précieuse. Mme Malivert qui a travaillé 11 ans en intercommunalité a quitté la Haute-Vienne pour s'établir à Châteauneuf. Nous lui souhaitons la bienvenue.

### Mot à l'attention des nouveaux habitants de Châteauneuf

S'ils le désirent, les nouveaux habitants pourront être reçus par le maire.



Décembre 1982.  
Photo de Michel Chaigneaud.

« Les deux Charentes, inondations 1982, la crue du siècle », Christian Genet.



Février 2021, vue du lavoir de la Fuié.

### Partager vos photos !

Nous vous invitons à poster vos photographies sur Instagram avec les hashtags :  
#châteauneufsurcharente ou #châteauneuf-sur-charente

Chaque trimestre nous en sélectionnons quelques-unes pour les publier dans *Le P'tit Castel*, avec le nom du compte auteur en légende et avec votre permission bien sûr.

# Délibérations

## Conseils municipaux

17 décembre 2020

■ **Bâtiment Descoffres - exonération des pénalités de retard, au regard de la crise sanitaire et du premier confinement.**

■ **Exonération des loyers de l'espace économique et commercial : 2<sup>ème</sup> période de confinement.** La crise sanitaire de la Covid-19 ayant un impact majeur sur l'activité économique des entreprises, commerçants et autres secteurs professionnels, le conseil décide une remise gracieuse pour tous les locaux commerciaux loués par la commune dans lesquels les locataires ne pouvaient assurer leur activité pour cause de fermeture imposée par l'État ou dont l'activité pouvait être assurée à distance pour la durée de cette fermeture et jusqu'à la reprise de l'activité.

■ **Versement de la participation communale pour ravalement de façade.** En application de sa précédente délibération en date du 2 septembre 2020, le conseil municipal décide le versement d'une aide de 1 500 € pour ravalement de façade au propriétaire ayant fait une demande.

■ **Motion en Soutien au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).** Avis favorable sur le SCOT de la Région de Cognac, mais avec une forte réserve sur la réduction de 46% du rythme annuel de la consommation d'espaces naturels et agricoles considérée comme trop drastique. Cette réduction entraîne des contraintes très fortes en matière d'ouverture à l'urbanisation, tant au niveau de l'habitat que pour l'économie, qui ne permettent pas d'assurer un développement du territoire nécessaire à la satisfaction des besoins actuels et à venir.

■ **Mise à disposition gratuite pour une durée de 10 ans d'un terrain communal place de la gare pour l'implantation d'une borne pour véhicules électriques et signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz (SDEG).** Coût de l'opération pour la commune de 9 927.74 €. La convention prévoit le stationnement non payant sur la parcelle mise à disposition.

■ **Pôle multimodal - travaux d'éclairage public : versement d'un fonds de concours au SDEG de 12 316.03 €.**

■ **Aménagement de bourg - boulevard de la République - Plaineau : module de détection modification du fonds de concours porté à 1 872.00 €.** Cette technologie de détection associée à la limitation de vitesse - zone 30 - fait en sorte que les candélabres s'allument au fur et à mesure de l'avancement des véhicules, des piétons, des cyclistes....

■ **Convention tripartite Communauté d'Agglomération Grand-Cognac, Éducation Nationale, Commune pour une classe orchestre à l'école Marcelle Nadaud.** L'engagement financier de la Commune est porté annuellement à hauteur de 8 350 € ; Celui de la Communauté d'Agglomération intervient dans l'achat des instruments.

■ **Régime Indemnitaire de Fonction de Sujétion et d'Engagement Professionnel pour le personnel communal.** Les modalités 2017-2020 sont reconduites et actualisées pour les filières ayant reçu la possibilité de bénéficier de ce régime indemnitaire par décret.

■ **Création d'emplois non permanents.** Pour faire face à un besoin en attente d'un recrutement à venir, d'un besoin de mise à jour du service ressources humaines, d'un besoin pour la surveillance et l'aide aux devoirs des élèves élémentaires.

■ **Mise à disposition d'un agent communal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour le secrétariat de la Résidence Félix Gaillard, pour une durée de 6 mois.**

■ **Lignes directrices de gestion du personnel communal sont remises en place pour la durée du mandat avec une clause de revoyure de trois ans.**

Conseil municipal  
du 27 janvier 2021

■ **Commission d'indemnisation du préjudice économique subi par les entreprises économiques et commerciales du fait des travaux d'aménagement du bourg.** Les commerçants, entreprises économiques et commerciales dont le pas-de-porte est situé au périmètre défini pourront solliciter la commission d'indemnisation pour les pertes financières subies en raison de la gêne occasionnée du fait des travaux d'aménagement de bourg en présentant leurs données valeur 2017 à 2022.

■ **Autorisation du maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021 dans la limite autorisée de 25 % des dépenses d'équipement.** Sur le plafond maximal de 831 498.24 €, le conseil municipal vote pour une autorisation à 345 530 € qui correspond au besoin à assurer avant le vote du budget.

■ **Réduction des nouveaux loyers du bâtiment Descoffres pendant une période de six mois.** Pour faciliter la venue et la mise en place des acteurs économiques, le conseil vote pour 6 mois la réduction de moitié des loyers pour les locaux non encore loués.

■ **Participation au centre de loisirs de l'AILAN pour la période du 02/11/2019 au 01/12/2020.** Pour les activités de centre de loisirs à destination des usagers castelnoviens à hauteur de 5 € par enfant et par jour de présence réelle pour l'accueil de loisirs, à hauteur de 3 € par enfant par jour de présence réelle le mercredi.

■ **Demande de dotations à l'investissement 2021 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)/Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) auprès des services de l'État pour un pôle multiservices «le bâti du Plaineau».** Considérant le plan de relance gouvernemental du 3 septembre 2020 et les opérations de recyclage foncier ainsi que les modalités d'attribution des fonds friche, considérant l'inscription de la ville à l'opération de revitalisation du territoire (ORT), le conseil ayant précédemment approuvé le programme des travaux de réhabilitation du bâti du Plaineau estimé à 1 862 624 € HT, autorise le maire à solliciter les financements de l'État à hauteur de 50 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et/ou Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et à hauteur de 30 % au titre du fonds friche.

Le programme des travaux consiste en une opération de réhabilitation d'une ancienne friche industrielle d'un ensemble bâti de 3 491 m<sup>2</sup> propriété de la commune en vue de réaliser un pôle multiservices composé d'un centre technique municipal, d'une maison des associations caritatives et locaux pour les seniors ainsi qu'un logement d'urgence.

■ **Création d'un emploi permanent au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.**

■ **Création d'un emploi permanent au grade d'agent de maîtrise à temps complet.**

■ **Création d'un emploi non permanent au grade d'animateur pour accroissement temporaire d'activités.**

■ **Mise à disposition de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac de deux agents communaux pour le fonctionnement de l'Espace France Service (EFS).**

Conseil municipal  
du 24 février 2021

■ **Débat et rapport d'orientation budgétaire 2021.**

■ **Mission archivistes : Adhésion au service commun de la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac pour une assistance gratuite au classement des archives communales.**

■ **Actualisation de liste des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et complémentaires.**

## Mot de L'opposition

Chères toutes, Chers tous,  
Fidèles soutiens,

Lors du conseil municipal du 24 février 2021, nous avons voté le budget de la commune qui nous a été présenté.

Nous considérons que ce budget est sincère et sain. Il est très structuré et structurant. Nous aurions toutefois apprécié qu'il y ait un peu plus de dynamisme dans les projets proposés. Structurer notre ville est important mais la faire vivre est aussi primordial. Cela mérite un réel investissement, au delà d'un engagement humain. Nous constatons que plusieurs bonnes nouvelles ont été annoncées dans ce budget : un ascenseur pour rendre accessible la mairie à tous. Cela est nécessaire. Nous sommes ravis de ce projet mais il presque dommage que

cela n'est pas pu être fait durant le mandat précédent au vu du montant mis au budget pour 2021 - 60 000€).

Également, l'arrivée d'une maison de santé et d'une crèche sur la commune. Il est important ici de saluer l'engagement de l'agglomération de Grand Cognac dans ces projets. Remercions aussi le département pour leur engagement dans l'implantation de la maison départementale des solidarités et de l'école départementale de musique.

S'agissant des travaux du Champ de foire, nous avons prévu dans notre programme une consultation et un travail avec les habitants. La mairie et la majorité sortante ont fait d'autres choix. On nous a présenté trois dossiers sur lesquels nous devons nous positionner: l'un a été

rejeté à l'unanimité et un autre s'est détaché en raison de sa structure qui préservait les habitats existants en éloignant les futures constructions et en présentant un grand jardin partagé.

Il est prévu une présentation aux habitants et un travail plus poussé avec l'aménageur choisi.

Sur ce projet nous aurions aimé également aller plus loin en intégrant l'autre partie du champ de foire en cassant la ligne droite et en imaginant avec les habitants ce nouveau quartier.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question ou suggestion. Nous restons disponibles et à votre écoute.

Pierre, Claire, Stéphane, Sylvie  
et Christophe

# Débat d'Orientation Budgétaire

## Prospective financière 2021-2023

Les projets actuels pourraient être réalisés selon la prospective ci-dessous

OPÉRATIONS NON AFFECTÉES	Montant opération	Charges prévisionnelles 2021	Charges prévisionnelles 2022	Charges prévisionnelles 2023
100 - Réalisation cuisine centrale et self à l'école primaire	912 600	75 000	418 800	418 800
109/2 - Aménagement de locaux commerciaux Descoffres	686 500	91 497	0	0
200 - Voirie 2020	109 250	92 621	0	0
210 - Voirie 2021	100 000	100 000	0	0
211 - Aménagement du Bain des Dames	261 400	19 852	0	0
22 - Aménagement du cimetière de Fontauray	302 000	77 975	0	0
441 - Sécurisation d'une aile de l'église Saint Pierre	25 000	25 000	0	0
471 - Réalisation d'un ascenseur à la Mairie	60 000	60 000	0	0
474 - Aménagement du bourg (5 tranches)	4 180 988	770 938	1 076 880	1 076 879
475 - Opération compte de tiers Aménagement de la gare	247 810	234 791	0	0
510 - Réhabilitation du bâti du Plaineau	2 322 822	893 635	1 429 187	0
<b>TOTAL DES OPÉRATIONS</b>	<b>9 208 370</b>	<b>2 441 309</b>	<b>2 924 867</b>	<b>1 495 679</b>

## Le cadrage budgétaire 2021

Afin de poursuivre nos objectifs en matière d'investissement et de capacité d'autofinancement, les enveloppes de dépenses de fonctionnement seront contraintes par tous les services, et seront inscrites selon quatre critères :

- la sécurité des personnes et des bâtiments,
- la réglementation,
- les besoins pour fonctionner avec des dépenses obligatoires,
- les besoins nouveaux ou développement d'un secteur.

## Les orientations budgétaires

### Continuer à rénover et embellir notre ville

La commune cédera la partie non végétalisée du Champ de Foire pour un montant de 75 000€ afin de permettre la réalisation de 34 logements à loyers modérés par Linkcity. Une présentation du projet sera réalisée auprès des riverains en début d'année.

Dans le cadre de l'opération de revitalisation des territoires, la commune de Châteauneuf inscrira, comme en 2020, 10 % du montant de la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'aide aux propriétaires souhaitant rénover leur patrimoine (exemple: rénovation de façade) ou acquérir du patrimoine à rénover à destination de location. Les travaux d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare seront finalisés en 2021 donnant un nouveau visage à ce secteur.

Le programme de rénovation des voiries communales sera maintenu à hauteur de 100 000€ en respectant un équilibre entre les voiries intra-muros et les voiries périphériques. Une attention particulière sera portée sur la périphérie de la commune en termes d'entretien. Les travaux d'aménagement du bourg secteur Plaineau seront terminés d'ici la fin de l'année, ils participeront à la revitalisation de ce quartier. Les menuiseries de la salle des fêtes sont remplacées en début d'année,

contribuant ainsi à accompagner la réhabilitation extérieure de cette dernière.

Enfin, nous procéderons aux études pour le renforcement d'une des absidioles de l'église Saint Pierre.

### Protéger et développer l'activité économique

Le magasin de producteur de pays ouvrira ses portes d'ici l'été afin de valoriser les productions locales et bio.

Tout comme nous l'avons réalisé ces dernières années, nous poursuivrons l'aide à l'installation à destination des nouveaux commerçants du centre-ville en effectuant une remise de 50% du montant des loyers communaux pour les 6 premiers mois. L'accord de permis de construire sur la zone d'activité économique de l'Étang permettra un début de travaux en 2021 avec une livraison des bâtiments courant 2022.

### Développer durablement notre environnement

Le travail sur l'efficacité de l'éclairage public va s'intensifier avec la mise en place de détecteurs de présence et la rationalisation des tranches horaires. Des actions seront mises en place autour des perturbateurs endocriniens notamment par le biais d'une sensibilisation de la population via une réunion publique.

L'acquisition d'un second véhicule électrique est programmée pour permettre les interventions des agents communaux dans le cœur de ville dans des conditions environnementales plus favorables.

### Enrichir une offre de service public de proximité

Le permis de construire de la Maison de Santé Pluridisciplinaire a été déposé début février, pour accueillir les professionnels de santé sur le site de l'hôpital de Châteauneuf. La fin des travaux est programmée pour la fin de l'année 2021.

La Communauté d'Agglomération de Grand Cognac a inscrit cette année 1 600 000 € à son plan pluriannuel d'investissement en vue de la réalisation de la crèche intercommunale. Les études sont programmées cette année. Les travaux de mise en accessibilité de la mairie aux Personnes

à Mobilité Réduite (PMR) seront conduits cette année par la mise en service d'un ascenseur.

### Divertir, animer et ouvrir la culture à tous

Nous mettrons un accent particulier sur la culture, facteur de cohésion sociale, au travers des actions et projets suivants :

- Animer la galerie municipale en accueillant des peintres régionaux et également des artistes d'art contemporain. Deux expositions phares sont ainsi proposées :
  - « Autour du Fleuve » pour laquelle des subventions du Département pourront être mobilisées,
  - « 21 portraits pour Châteauneuf »,
  - Extension du musée de la BD (exposition itinérante qui sera lancée à Châteauneuf).

- Accueillir des troupes de théâtre avec :
  - Le Printemps des Poètes,
  - Le Manteau d'Arlequin.

- Faire vivre la commune au travers de diverses animations :
  - Deux spectacles autour de la culture médiévale,
  - Un son et Lumière,
  - Un festival de jazz,
  - Burkina Faso,
  - Fête de la musique,
  - Au Fil du Conte,
  - Street Art sur les armoires électriques,
  - Cinéma de plein air,
  - Journées du Patrimoine.

Nous lancerons les études de requalification de la salle des fêtes afin d'augmenter sa modularité, par la mise en place de gradins rétractables, l'achat d'un projecteur numérique mutualisé (cinéma, projections municipales) et l'amélioration de l'acoustique murale.

### Aider, accueillir, soutenir: pour une ville toujours plus solidaire

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du bâtiment du Plaineau, un espace sera dédié pour permettre la création d'une maison mutualisée (seniors, associations, assistantes maternelles, jeunes...). Un logement d'urgence sera aussi créé pour accueillir les victimes d'incendie, de violences conjugales...

La Communauté d'Agglomération va céder

l'espace Lagardère au Conseil Départemental de la Charente qui va investir 3 000 000 € dans la réhabilitation du bâtiment en vue de l'implantation de la Maison Départementale des Solidarités et de l'École Départementale de Musique.

Une subvention sera versée au CCAS au regard des besoins de la résidence Félix Gaillard et également, dans le cadre de la reconduction des clubs Coup de Pouce (un club de Lecture-Écriture (CLE) pour les élèves de CP, un club de Lecture-Écriture-Mathématiques (CLEM) pour les élèves de CE1).

### Garantir un environnement favorable à l'éducation

Il est proposé de développer le numérique à l'école dans le cadre du plan de relance avec un financement possible par l'État à hauteur de 70%, plafonné à 3 500 € par classe.

Par ailleurs, il est proposé de moderniser l'équipement numérique des directions de chacune des écoles maternelle et élémentaire.

La classe orchestre de l'école primaire Marcelle Nadaud sera maintenue à la rentrée prochaine.

Dans le cadre de la réhabilitation des écoles un certain nombre de travaux seront menés en fonction des possibilités budgétaires (toilettes de l'école maternelle Marie Curie ; étanchéité de la toiture et réfection de la cour de l'école Marcelle Nadaud).

Nous souhaitons proposer des animations culturelles dans un contexte de possible réorganisation des services liée à l'évolution des rythmes scolaires (semaine à 4 jours au lieu de 4,5 jours). Les études pour le regroupement des cuisines des écoles primaire et maternelle en un seul site sont lancées, les travaux débuteront courant 2022.

La création d'un réseau de parentalité est en cours en collaboration étroite avec la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac.

Le Conseil Municipal des Jeunes finalisera la création d'un parcours Terra Aventura et d'un accro-parc.

### Encourager la dynamique sportive et associative

Une étude sur la réhabilitation des tribunes du stade de foot va être engagée cette année.

L'achat de matériel de tir à l'arc (dont une partie est subventionnable par le Département de la Charente) sera effectué pour utilisation sur l'aire de loisirs du Bain des Dames, Station Sport de Nature.

L'enveloppe de subvention sera reconduite sur la base du montant 2020 en assurant une répartition au regard des besoins et du contexte.

### Communication

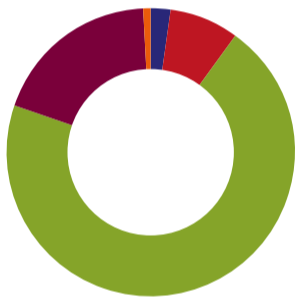
Une réflexion va être menée sur l'optimisation des moyens de communication.

# Budget de la commune de châteauneuf-sur-charente

## Fonctionnement

Dégager de l'autofinancement pour pouvoir investir sur la commune.

### Recettes



- Recettes diverses : remboursement sinistres, agents malades
- Produits des services : occupation du domaine public, cantines et garderies
- Impôts et taxes, participations de l'agglomération
- Dotations et participations de l'état et des collectivités territoriales
- Autres produits de gestion courante : loyers communaux

### Dépenses



- Dépenses diverses : amortissements, intérêts d'emprunt
- Charges à caractère générale : fluides, maintenances, assurances
- Charges et assurances du personnel
- Atténuations de produits : compensation entre collectivités
- Autres charges de gestion courante : subventions et adhésions

## Capacité d'autofinancement 2020

Dépenses  
**2 658 634,33 €**

CAF Brute  
**553 469,26 €**

Recettes  
**3 212 104,59 €**

La CAF brute (ci-dessus) permet d'évaluer la bonne gestion de la commune d'une année sur l'autre sans tenir compte du poids des emprunts.

La capacité d'autofinancement nette est égale aux recettes moins les dépenses (y compris les remboursements du capital des emprunts). Elle permet donc de mesurer notre capacité d'autofinancement réel.

**Pour 2020 : la CAF nette est de 386 129 €**

Depuis 2014, la municipalité a engagé des actions afin de diminuer les dépenses de fonctionnement et ainsi augmenter l'autofinancement.



Réduction des consommations d'électricité et de gaz



Vigilance sur le carburant



Lutte contre le gaspillage à la cantine



Amélioration de l'isolation sur les bâtiments publics



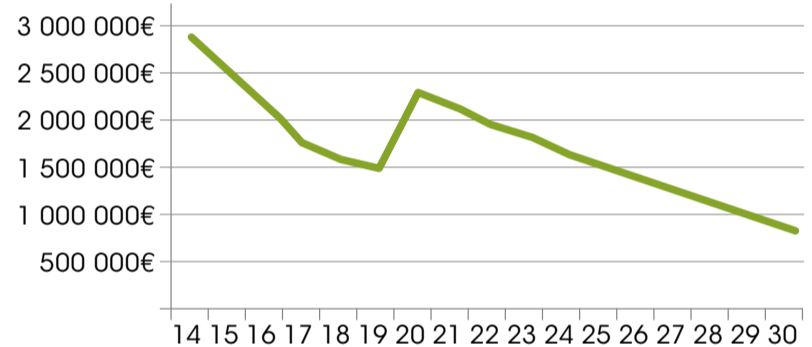
Remplacement des lampes au mercure par des leds

Les recettes communales sont en légère baisse.  
**Pas de hausse des taux d'imposition depuis 7 ans.**

## Investissement

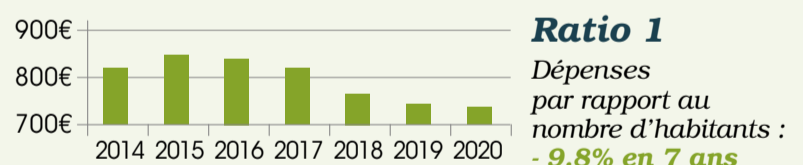
### Maîtriser la gestion de la dette

#### Capital restant dû



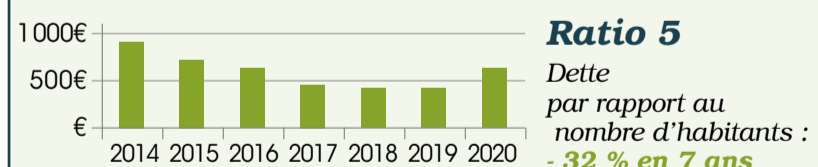
Capacité de désendettement de notre commune : **3.85 ans**

Seuil convenable toléré : moins de 11 ans.



#### Ratio 1

Dépenses par rapport au nombre d'habitants :  
**- 9.8% en 7 ans**



#### Ratio 5

Dette par rapport au nombre d'habitants :  
**- 32% en 7 ans**

## Financeurs des travaux de la commune



Participation de Grand Cognac de **179 790€**  
Cette dotation communautaire est dédiée aux investissements.

# Les nouveaux installés

## Une offre diversifiée



**Sonance Audition**  
Chardan Cécile  
audioprothésiste

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture d'un cabinet d'audioprothésiste « Sonance Audition » le 15 avril 2021 au 11 place de la Liberté à Châteauneuf-sur-Charente.

Votre professionnelle de l'audition Madame Chardan Cécile, diplômée d'état, vous apportera conseils et solutions à tous vos besoins en audition.

**Consultation et dépistage auditif gratuit sur rendez-vous,**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h  
☎ 07 69 07 24 64



**SO La Tonnellerie**  
Café, restaurant,  
chambres d'hôtes

Profitez du cadre pittoresque des bords de la Charente et découvrez une cuisine traditionnelle servie dans la convivialité.

### Horaires d'ouverture,

Mardi, mercredi, vendredi  
et samedi de 8h à 22h

Le jeudi de 12h à 14h  
et «After work» de 18h à 21h

Dimanche de 11h à 18h  
uniquement le café.



**MAVASA Nouvelle Aquitaine**  
Mobiliers urbains  
Signalisation routière  
Aménagement

La municipalité est heureuse d'accueillir dans les nouveaux locaux du Plaineau l'entreprise Mavasa, spécialisée dans le mobilier et signalétique urbains.

### Séverine Briais, Gérante

Ouvert sur rendez-vous

☎ 06 37 14 56 37

✉ [sbriais@mavasa.fr](mailto:sbriais@mavasa.fr)

🌐 [www.sbriais@mavasa.fr](http://www.sbriais@mavasa.fr)

# Urbanisme & travaux

## Aménagement du Plaineau et de la Gare



L'aménagement de la place du Plaineau progresse vite, plusieurs secteurs d'activités travaillent simultanément selon un programme précis. Le gros œuvre et la structure, les effacements de réseau (électrique et communication) ainsi que l'installation de l'éclairage public et les travaux d'assainissement sans oublier des réseaux d'eau potable sont coordonnés pour ne pas perdre de temps.

Tout ceci nécessite de fait une collaboration rapprochée entre chaque entreprise. Des réunions de chantier hebdomadaires permettent de lever les points techniques, d'organiser les actions de chacun en fonction et de suivre l'agenda dans les temps.

Le réaménagement d'un lieu aussi central impose des déviations de circulation qui peuvent être

inconfortables, mais l'équipe fait le nécessaire pour les adapter au mieux et les élaborer au fur et mesure des secteurs de travaux engagés.

Bien entendu les contraintes de circulation des piétons et des véhicules doivent être impérativement suivies car la sécurité de chacun en dépend. Merci à tous de respecter les indications.

Déjà la place se dessine et l'on peut visualiser dès à présent les contours du secteur principal entre la rue Victor Hugo et la rue Carnot.

Très rapidement les phases suivantes vont être engagées sur l'autre secteur de la place et sur le boulevard de la République.

Quant aux travaux sur le parvis de la gare, qui ont débuté début mars, ils entraînent un déplacement de l'arrêt de bus Gare de Châteauneuf-sur-Charente, ligne 16. L'arrêt sera déporté durant la durée des travaux (neuf semaines environ), au boulevard Gambetta face au Crédit Agricole.

Un nouvel arrêt de bus temporaire sera visible à cet endroit.

Jean-Paul Deslias

# Fin des travaux d'extension du cimetière de Fontaury

Au regard du nombre croissant d'inhumations et l'obligation réglementaire de disposer d'une réserve de places trois fois supérieur au nombre d'inhumations annuel, notre commune a fait réaliser d'importants travaux.

L'extension porte sur la création de 304 emplacements, 85 cavurnes et un jardin des souvenirs.

L'entreprise Gatineau a été chargée d'aménager cet agrandissement en suivant un dessin adapté au terrain et en tenant compte de l'importante dénivellation. Certains arbres existants ont pu être conservés, associés à d'autres variétés qualitatives venues enrichir ce lieu. Enfin, un accès et un parking ont été créés sur la partie haute de l'extension ce qui était devenu nécessaire après l'élargissement du cimetière.

Bernard Lafaye



# La Croix-rouge

## Propose son aide aux personnes confinées



**Lorsqu'une personne est confinée chez elle, c'est sous la consigne d'un médecin.**

*La personne confinée peut se faire livrer ses courses par la Croix-rouge. Comment faire?*

- La personne confinée dit au médecin qu'il sollicite le service de portage de courses (alimentaire, hygiène, pharmacie ...).
- En même temps qu'il informe la CPAM du confinement de son patient, le médecin signale ce besoin de portage de courses.
- La CPAM prévient la Croix-rouge par un numéro de téléphone unique ouvert 24/24h, 7/7j.
- Le référent Croix-rouge appelle la personne confinée pour s'enquérir du moral de la personne et prendre commande de la liste de courses.
- Ce référent alerte un bénévole Croix-rouge (un au plus près du domicile).

- Ce bénévole fait les courses et livre le confiné à domicile (sur le pas de la porte avec application des gestes barrière).
- La personne confinée règle ses courses au bénévole.
- Le référent Croix-rouge prend des nouvelles quelques jours après.

*Si le malade n'a pas la possibilité de s'isoler suffisamment afin de ne pas risquer de contaminer les autres membres du foyer, il peut demander (via son médecin) à être confiné dans un hôtel de Saint-Yrieix.*

- Lors de son installation dans l'hôtel, un bénévole Croix-rouge sera présent pour un soutien psychologique et prendre en compte d'éventuels besoins du malade (pharmacie par exemple).

Si les actions de la Croix-rouge française vous intéressent et que vous souhaitez en savoir plus, contactez l'équipe locale la plus proche de chez vous ou visitez le site internet : [www.charente.croix-rouge.fr](http://www.charente.croix-rouge.fr)

# L'Art à Ta porte

## Une nouvelle équipe



Avec le renouvellement complet du conseil d'administration lors de la dernière assemblée générale, l'association L'Art à Ta porte entame l'année 2021 avec la volonté de faire appréhender les arts en général à tous.

Expositions, performances et concerts dans des lieux publics, dans les jardins, les cours, (dans votre jardin, votre cour !), démonstrations et initiations à diverses techniques artistiques, marché des Arts, la liste n'est pas exhaustive et est ouverte à vos idées.

En relation avec d'autres associations pour monter des projets communs, L'Art à Ta porte veut permettre à tous de montrer leurs savoir-faire.

Nous lançons ici un appel à tous les artistes, musiciens, artisans, professionnels ou amateurs qui souhaitent faire vivre les arts à Châteauneuf.

Pour le conseil d'administration, Jean-Luc Heitz, président.

### Pour tous renseignements

Vous pouvez nous joindre et nous écrire au 11 rue du Temple à Châteauneuf, par téléphone sur la ligne dédiée :

☎ 06 08 28 50 13

@ lartataporte@gmail.com

🌐 Notre page Facebook « L'Art à Ta porte »

# Les Amis du Cinéma

## « Le meilleur reste à venir, donne-moi des ailes »

Suite à la réorganisation territoriale dans le cadre de la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), un groupe de cinéphiles castelnoviens a pris le relais de l'Office de Tourisme en créant l'association « Les Amis du Cinéma » en 2016 pour assurer la continuité de l'activité cinéma, service de proximité très apprécié par la population.

L'association « Les Amis du Cinéma » est affiliée au CRCATB (Contact Rural Cinéma Argence-Tardoire-Bonnieure) qui regroupe 16 salles dans le département. Châteauneuf occupe fièrement la 2<sup>ème</sup> place, (derrière Jarnac, qui projette toutes les semaines) avec 1609 entrées de septembre 2019 à mars 2020 et 1966 entrées de septembre 2018 à

juin 2019. Les séances ont lieu les jeudis soir, tous les quinze jours à la salle des fêtes à 20h30.

Il faut surtout remercier nos adhérents. L'association a mis en place un système d'adhésions. Cette démarche de fidélisation a vu les adhésions passer de 63 en 2017 à 95 en 2018. La barre des 100 a été franchie en 2019 (102 très exactement).

Les films, que nous proposons à nos adhérents, sont diffusés six semaines après leur sortie nationale. Le choix définitif est arrêté en réunion de circuit. Tous les publics sont touchés. Une première, en décembre 2019, avec l'échange en visioconférence avec Nicolas Vanier sur son film « Donne-moi des ailes » destinée aux écoles primaires de la commune.

Depuis novembre, l'écran reste noir.

L'année 2020 et celle en cours nous ont tous perturbés et laisseront une empreinte indélébile sur chacun de nous.



## Repas des aînés, inscrivez-vous !

Afin de nous donner toutes les chances d'offrir ce moment convivial, nous avons décidé de reporter la date du repas au :

**Dimanche 27 juin 2021 à 12h30 à la salle des fêtes de Châteauneuf \***

Si vous avez 65 ans ou plus, vous pourrez vous inscrire du 6 au 30 avril à la mairie de Châteauneuf, aux heures d'ouvertures au public, les matins de 9 h à 12 h.

Les inscriptions sont obligatoires pour permettre une meilleure organisation.

\* Selon les conditions sanitaires.

# Campagne d'inscriptions

pour les écoles Marie Curie et Marcelle Nadaud  
du 23 mars au 30 avril 2021

Cette année, les inscriptions se feront plus tôt à la demande de L'Inspection académique, l'objectif étant d'avoir les chiffres les plus fiables possibles afin de préparer au mieux la rentrée scolaire.

Sont concernés :

- Les enfants nés en 2019 pour les parents qui souhaitent scolariser leur enfant en classe de TPS (Toute Petite Section). À noter que l'ouverture de la classe de TPS est conditionnée à un minimum de 12 élèves inscrits.
- Les enfants nés en 2018 pour une première rentrée à l'école maternelle en classe de Petite Section.
- Les enfants qui vont faire leur rentrée en CP à l'école Marcelle Nadaud.
- Les enfants nouvellement arrivés à Châteauneuf-sur-Charente.

Pour retirer votre dossier d'inscription,  
contactez la mairie.



*Participez au Parcours du Cœur et découvrez le bons conseils d'hygiène de vie à pratiquer toute l'année pour vous protéger des maladies cardio-vasculaires. Retrouvez le Parcours du Cœur le plus proche de chez vous sur [www.fedecardio.org](http://www.fedecardio.org)*

## Châteauneuf-sur-Charente

# Dimanche 25 avril

*Sous réserve des conditions sanitaires*

**Participation minimum de 2€**